



Déclaration liminaire SUD éducation Paris

CSA DU 7 novembre 2023

SUD éducation tient à présenter à l'occasion de ce CSA ses plus sincères condoléances aux proches de Dominique Bernard, à sa famille, ses amis, ses collègues, ses élèves. Ce meurtre affecte l'ensemble de la communauté éducative et de la société. Nous portons, à SUD éducation, le projet d'une école émancipatrice comme fondement essentiel d'une société juste, démocratique et pacifiste. Chaque mort à l'école nous ébranle : pourquoi l'école ne parvient-elle pas être un rempart à l'obscurantisme et à la violence ?

Il y a un enjeu essentiel à réaffirmer le rôle central de l'école et à apporter un soutien inconditionnel aux personnels qui font vivre le service public d'éducation au quotidien.

Pour autant, nous ne nous retrouvons pas dans l'injonction ministérielle à faire remonter systématiquement des noms d'élèves qui n'auraient pas adopté l'attitude escomptée lors de la minute de silence en hommage à notre collègue. En tant que personnels d'éducation, nous croyons à la puissance des mots, au dialogue et à la pédagogie. La répression ne peut pas être la réponse à tout, le dialogue est à privilégier et aucune question des élèves ne doit être balayée d'un revers de main, d'autant plus dans le contexte actuel. Il faut préserver, voire retrouver, l'école comme lieu de dialogue, d'échange et d'émancipation. A fortiori quand cela concerne des élèves en situation de handicap. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le signaler en formation spécialisée, nous nous offusquons que, dans le 19e arrondissement, une élève en situation de handicap avec une notification de 24h d'accompagnement ait été signalée à la police et à la cellule prévention des faits religieux pour une attitude inappropriée lors de l'hommage à Dominique Bernard.

Nous espérons par ailleurs que les remontées qui auraient été faites à la police n'exposent pas davantage des collègues à l'origine des signalements. Si de telles situations devaient se produire dans l'académie de Paris, nous espérons que l'institution saura se montrer à la hauteur en soutenant rapidement et efficacement les personnels concernés.

Cependant nous constatons que ce soutien s'arrête souvent rapidement : la procédure de protection fonctionnelle est très compliquée, et des collègues qui la demande légitimement n'ont pas de réponse de l'institution, comme au lycée Colbert où suite à la diffusion sur les réseaux sociaux d'extrême droite du blocus anti islamophobie, une collègue a souhaité la demander. Elle n'a eu aucune réponse depuis sa demande, finalisée le 15 octobre. Qu'en est-il ?

Nous souhaitons également que ce soutien inconditionnel aux personnels soit partagé par le rectorat lorsque des collectifs d'extrême droite, comme "Parents Vigilants", s'attaquent aux personnels et aux

valeurs de l'école. Et nous aimerions une expression de la part de l'Éducation nationale, ou du rectorat de Paris, lorsque ce collectif se réunit au Sénat pour étaler des clichés sur ce que serait l'école et cracher sa haine.

Ce dialogue doit renouer aussi entre le rectorat et ses personnels. Depuis la rentrée de septembre, nous avons malheureusement trop souvent eu l'occasion de constater des dysfonctionnements administratifs, qu'il s'agisse des affectations des TRS dans le 1er degré, des retards de paie pour des AESH, d'absence d'attestation de fin de contrat pour des AED. Et, à chaque fois, nous avons déploré l'absence de réponse ou d'explication pendant plusieurs jours ou plusieurs semaines. La demande de la majorité des organisations syndicales présentes ici de mettre à l'ordre du jour le point porté par le collectif VIP n'en est malheureusement qu'un exemple parmi de nombreux autres. Nous souhaitons une nouvelle fois attirer votre attention sur les conséquences parfois très graves que peuvent avoir ces problèmes administratifs : menaces d'expulsion locative, malnutrition, endettement, retards de soin... Ceci d'autant plus que ces dysfonctionnements graves touchent les personnels les plus précaires.

A quelques jours de la journée nationale de lutte contre le harcèlement, nous ne pouvons pas manquer d'évoquer la mort tragique de Lucas, Lindsay et Nicolas, trois jeunes victimes du harcèlement scolaire. Derrière ces morts, se cachent les situations de milliers d'élèves et de personnels qui subissent des violences au sein de l'institution scolaire. Les personnels ont appris, pendant les vacances d'automne, la banalisation de deux heures le jeudi 9 novembre et ont reçu pour consigne de faire passer aux élèves un questionnaire afin de faire un état des lieux des situations de harcèlement dans les écoles et les établissements scolaires. On ne reprochera pas au ministère de l'Éducation nationale de prendre enfin à bras le corps ce problème social majeur, qui a déjà fait de trop nombreuses victimes. Néanmoins, un questionnaire ne suffira pas, la lutte contre le harcèlement scolaire est transversale : elle nous conduit à nommer les discriminations racistes, validistes, LGBTQIphobes ou sexistes, qui constituent un terreau favorable à des situations de harcèlement et à une dégradation du climat scolaire. Mais elle nous conduit également à pointer le manque de moyens pour accompagner les élèves dans leur scolarité : l'école manque de professeurs, de personnels AESH, de Vie scolaire et bien sûr de personnels médico-sociaux.

SUD éducation revendique par ailleurs la mise en place de vraies formations à l'identification et la prise en charge des situations de harcèlement dans les écoles et les établissements scolaires. A ce titre, les nouvelles entraves liées à l'accès à une formation riche nous inquiètent au plus haut point : dans les collèges et lycées, la focalisation sur le remplacement de courte durée conduit en effet à généraliser la formation hors temps scolaire tandis que, dans les écoles, les animations pédagogiques ont pris place le mercredi après-midi, pénalisant particulièrement les parents en charge d'enfants sur cette demi-journée, souvent les mères. A l'école toujours, l'obsession des "savoirs fondamentaux" éclipse tous les autres sujets. Des enjeux aussi majeurs que le harcèlement mais aussi la protection de l'enfance, l'éducation à la sexualité ou encore l'inclusion des élèves en situation de handicap, sont ainsi au cœur de la communication ministérielle mais ne font le plus souvent l'objet d'aucun plan de formation ambitieux et les enseignant·es doivent se contenter de circulaires ou de capsules vidéo.

Les moyens sont mis ailleurs. Dans le service national universel par exemple, qui coûterait plus de 3 milliards d'euros par an s'il venait à se généraliser... et on y est presque. Suite aux échecs des éditions précédentes, le gouvernement a décidé de faire passer le SNU par l'école. Les enseignant·e·s en charge d'une classe de seconde ou de première CAP peuvent depuis cette année déclarer une « classe engagée » sur le temps scolaire. Le lien avec l'armée ou la défense n'est pas toujours évident, car « l'engagement

» peut se faire sur des sujets comme l'environnement, la citoyenneté, le sport... même si ces classes incluront automatiquement le « séjour de cohésion », dans le cadre du Pacte !

L'annonce de G. Attal à la rentrée d'une obligation pour les élèves de 2nd d'accomplir 2 semaines de stage en entreprise est vue en lycée comme une mission supplémentaire impossible, tellement la fin de l'année, entre préparation des conseils de classe, des épreuves du bac, de l'orientation des élèves est déjà une course folle. Mais le gouvernement a déjà prévu une parade : pour ceux qui ne parviendraient pas à trouver de stage, un séjour SNU de 2 semaines est déjà programmé, permettant de largement le généraliser.

SUD éducation rappelle son opposition au SNU et revendique que le budget qui y est consacré soit transféré à l'enseignement scolaire.

Pour SUD éducation, il faudra davantage que des plans de communication solidement bâtis pour construire l'école de demain : il faudra des moyens pour recruter des personnels, pour les former sur temps de service et pour mieux les rémunérer.